

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN LA GARENNE

Séance du 17 mai 2016 20h45

Convocation : 12/05/2016
Affichage : 12/05/2016

En exercice : 13
Présents : 09
Votants : 13

L'an deux mil seize, le dix-sept mai à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents : Mesdames Aubé, Deprez, Deviers, Szmiedt
 Messieurs Baron, Broegg, Champagne, Lemaire, Mauduit

Absents excusés : Monsieur Vincent ayant donné procuration à Monsieur Champagne,
 Madame Barnabon ayant donné procuration à Madame Szmiedt.
 Monsieur Gelineau ayant donné procuration à Monsieur Lemaire
 Monsieur Tiret ayant donné procuration à Madame Deprez

Secrétaire de séance : Jocelyne Aubé

Après avoir fait l'appel individuel des membres du conseil municipal, le quorum étant atteint, Monsieur Champagne, maire, déclare le conseil municipal ouvert.

Approbation du conseil municipal du 21 mars 2016. Ce conseil municipal est approuvé à la majorité avec une voix contre.

Monsieur Champagne demande l'ajout d'une délibération : modification de la régie de recettes « Commune ». L'ajout est accepté à la majorité avec 2 abstentions.

;

Rapport des commissions

Monsieur Champagne donne la parole aux pilotes des commissions qui se sont réunies depuis le dernier conseil.

Animations-Sport-Culture :

Monsieur Lemaire informe les conseillers que le terrain de tennis sera probablement ouvert en juin, le règlement intérieur est en cours de rédaction. La fête nationale se prépare, elle aura lieu le samedi 9 juillet avec, comme les années précédentes, bal, repas et feu d'artifice.

La commission cherche des idées pour dynamiser la bibliothèque et envisage la création d'un coin jeux vidéo, prêt de CD et DVD, à voir une conversion pour une médiathèque.

Monsieur Lemaire évoque la dégradation de l'aire de basket-ball, des devis pour renforcement et réparation sont en cours.

La livraison de bois se fera fin mai-début juin avec 120 stères commandés. Prochaine commande : le fuel.

La commission a fait le choix des pots de fleurs.

Bulletin :

Monsieur Broegg informe que le bulletin est en cours d'impression.

Urbanisme :

Madame Deprez donne la liste des déclarations de travaux et permis de construire.

Déclaration Préalable

Abri de jardin	THESEE chemin de la désirée
Réfection des menuiseries	CHAUVIN rue raoul lescene
Ravalement et cloture	PUJOL chemin de la désirée

Permis de construire

Construction d'une maison d'habitation	LEOVANT route de vetheuil
Aménagement d'une construction existante	BREANT chemin de derriere la chapelle
Aménagement d'un préau en séjour	CARTIER-BRESSON chemin de la désirée
Construction d'un garage	DUPRÉ chemin des longues raies

Madame Deprez donne le compte rendu de la réunion PLUi organisée par la CU GPS&O le mardi 10 mai à laquelle elle a assisté avec Monsieur Champagne.

Chaque commune a exposé les projets qu'elle souhaite voir réaliser sur les années à venir de façon à ce que la Communauté Urbaine les intègre dans le PLUi.

Madame Deprez donne en exemple une commune de – de 500 habitants qui souhaite réaliser une zone commerciale.

Lors de leur dernière réunion, le conseil municipal a évoqué cette éventualité qui a été refusée à la majorité.

Ordre du jour**TARIF FRAIS DE SCOLARITE EXTRA MUROS**

Monsieur Champagne explique que nous avons la possibilité d'accueillir à l'école des enfants d'une commune voisine dont les parents souhaitent poursuivre la scolarité à l'école des Garennes.

Le conseil municipal doit déterminer le montant qui sera reversé par la commune de résidence pour participation aux frais de scolarité.

Monsieur le Maire, après avoir présenté les tarifs de différentes communes limitrophes, propose le prix de 150.00 € par an et par enfant.

Il précise que ce tarif sera valable pour toutes les communes qui accepteront la dérogation, que la commune n'a pas d'obligation d'accueil quand la capacité est atteinte.

Les membres du conseil municipal, après délibération, acceptent à l'unanimité le montant de 150 €/an/enfant.

EMPLOI D'ÉTÉ 2016

La Commune emploie pendant les vacances d'été des jeunes entre 16 et 18 ans domiciliés à St Martin.

Il est nécessaire, pour ces emplois d'été, de prendre une délibération annuelle.

Le conseil municipal de la commune de St Martin la Garenne,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le budget communal, les membres du conseil municipal, décident, à l'unanimité,

De créer à compter du 01/07/2016 au 31/08/2016 des emplois d'été pour des jeunes de la commune de moins de 18 ans et de plus de 16 ans à la date d'embauche pour aider les agents municipaux durant la période des vacances scolaires, à raison de 30 heures par semaines, rémunérés au SMIC, moins 10%,

Le nombre d'emplois créés est établi suivant le nombre de candidatures et les besoins des services,

D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal,

Demande au Maire de prendre les arrêtés de nomination correspondants.

TRAVAUX DE CONSERVATION – PEINTURE MURALE DE L'EGLISE

Monsieur Champagne présente le nouveau devis de l'atelier ARCOA d'un montant de 868.00 € ht pour la conservation du fragment de peinture murale provenant d'une ancienne litre funéraire.

Les travaux proposés se limiteront au blason et non plus aux 2 m² précédemment évalué. Le point négatif sera le manque de visibilité par le public mais les points positifs : la conservation du fragment dont le blason n'a jamais été répertorié sur la commune et la recherche de famille ancienne.

Les travaux doivent être réalisés pendant la dépose du retable actuellement en restauration.

Les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le devis de l'atelier Arcoa 4 rue Gaston Voillereau 78360 Montesson.

Dit que ce montant est prévu au compte 2161-35 du budget 2016 de la Commune

ACHAT DE MATERIELS POUR SERVICE TECHNIQUE

Monsieur Lemaire présente différents devis concernant l'acquisition de matériels pour le service technique :

	SIAM	Prix	DUPORT	Prix
Souffleur	63.3 cm ³ -1400 m ³ /h-10.8 kg ECHO PB770	500.00 € ht	64.8 cm ³ -1720 m ³ /h-9.8 kg STIHL	580.00 € ht
Rouleau	180 cm-neuf MAJAR	1386.67 € ht	170 cm-occasion GOURDIN	350.00 € ht
Remorque	Charge 3T- hydraulique - 3x1.7	4150.00 € ht	Charge 3T- hydraulique - 3x1.5 DEVES	5000.00 € ht
Reprise		0	Remorque DEVES	400.00 € ttc

Après délibération, à l'unanimité des membres, le conseil municipal décide de retenir les propositions de l'entreprise SARL DUPORT AGRI 5 rue de la Picardière 78200 Perdreauville pour un montant total 5930.00 € ht et autorise Monsieur Champagne à signer les devis correspondants.

Dit que ce montant est prévu au compte 2158 du budget 2016 de la Commune

REFECTION DES SANITAIRES DU STADE

Monsieur Lemaire présente deux devis l'un de la société EVM, l'autre de FORTUNA Stephane, pour le remplacement de l'urinoir du stade détérioré depuis plus d'un an.

Après présentation et délibération, les membres du conseil municipal acceptent le devis présenté par la société FORTUNA Stéphane 9 rue Odette Roger 78440 GUITRANCOURT pour un montant de 365.00 € ht et autorisent Monsieur Champagne à signer le devis.

Dit que ce montant est prévu au compte 615228 du budget 2016 de la Commune.

TRAVAUX DE PLOMBERIE ECOLE DES GARENNES

Monsieur Lemaire présente deux devis pour le remplacement de la fontaine circulaire dans les sanitaires de la classe de maternelle.

- EVM : 2158.49 € ht

- Société FORTUNA : 2311.00 € ht

Après plusieurs réparations ponctuelles, il s'avère que le changement est inévitable. La fontaine sera remplacée par 2 vasques murales.

Monsieur Lemaire demande aux conseillers municipaux la possibilité d'approfondir l'étude de ces devis et d'un 3^{ème} qui doit nous parvenir.

A l'unanimité des membres, le conseil municipal donne son accord de principe pour que la commande soit passée avant les vacances pour un montant maximum de 2311.00 € ht.

L'information sur le choix de l'entreprise sera faite au prochain conseil.

Dit que ce montant est prévu au compte 615228 du budget 2016 de la Commune

MISE EN CONFORMITE DE LA SIGNALÉTIQUE INCENDIE

Monsieur Lemaire a reçu 3 entreprises qui ont établi un devis pour la mise en conformité de la protection incendie dans les bâtiments municipaux.

Les devis comprenant les plans d'évacuation, d'intervention, panneaux PVC et quelques extincteurs sont présentés par :

- SICLI pour un total de 2326.86 € ht

- DESAUTEL pour un total de 2438.80 € ht

- ISOGARD pour un total de 1647.10 € ht

Après délibération, à l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent les devis concernant l'atelier, l'église, les vestiaires du stade, la chapelle, la mairie, la salle polyvalente, l'école des garennes, l'ancienne école de Sandrancourt et la bibliothèque proposés par l'entreprise ISOGARD 1 rue de la Mare Blanche – Noisel 77448 Marne la Vallée cedex 2 dont le montant est indiqué ci-dessus et autorisent Monsieur Champagne à signer les devis.

Dit que ce montant sera prévu au compte 2135 du budget 2016 de la Commune

ECLAIRAGE PUBLIC PARKING SALLE POLYVALENTE

Monsieur Champagne présente deux devis concernant l'extension de l'éclairage public suite à la création du nouveau parking à la salle polyvalente 30 chemin de la corne de cerf.

Pour la réalisation d'une tranchée, la fourniture et pose de 4 candélabres de 4.50 m avec lanternes « Viarme » :

- Entreprise RAOULT : 12707.60 € ht

- VIALUM Force et Lumière : 12181.20 € ht

Les membres du conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, valident le devis présenté par VIALUM 5 rue des maraichers 78970 Mézières sur Seine pour un montant de 12 181.20 € ht et autorisent Monsieur Champagne à signer le devis.

Dit que ce montant est prévu au compte 21534-32 du budget 2012 de la Commune.

DECISION MODIFICATIVE

Monsieur Champagne informe les conseillers municipaux qu'il est nécessaire de créer et alimenter le compte 7718 « autres produits exceptionnels » pour recouvrer la participation due par la SNCF dans le cadre de la convention de gestion de mesures compensatoires pour le projet TTME.

IMPUTATIONS	RECETTES	DEPENSES
7718	+ 162 000	
7062	- 41 000	
60632		+ 50 000
611		+ 30 000
022		+ 41 000
	121 000	121 000

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité les décisions modificatives proposées.

MODIFICATION DE LA REGIE « COMMUNE »

Monsieur Champagne rappelle aux membres du conseil municipal qu'une régie de recettes existe déjà pour les dons divers, les frais de participation au salon d'Art, les frais de participations publicitaires et paiement des dossiers : plans, travaux, marché et appels d'offre.

Cette régie créée le 26/03/1996, modifiée le 14/01/2003 puis le 17/01/2006 doit être étendue pour percevoir la participation des administrés dans le cadre de la mise à disposition du terrain de tennis.

Le conseil municipal, à la majorité émet un avis favorable à cette modification.

Tour de table :

Monsieur Lemaire précise que s'il y a plus d'herbes dans les rues, c'est parce que nous devons éliminer les produits phytosanitaires, le bêchage se fait à la main ou avec un désherbeur thermique ce qui prend plus de temps.

Monsieur Champagne précise que l'obtention de subvention est conditionnée par notre engagement à faire plus d'écologie.

Madame Deprez annonce que des travaux chemin des longues raies et chemin de la désirée sont à l'étude et seront présentés au prochain conseil municipal.

Madame Szmiedt évoque différents mails concernant les bateaux logements au Port de l'ilon, elle rappelle que le sujet a été évoqué lors d'un précédent conseil et qu'il devait être à l'ordre du jour ultérieurement.

Où en est-on, comment cela avance ? Certains conseillers posent des questions et ne sont pas au courant de l'évolution de la situation.

Madame Szmiedt demande que 2 points soient mis à l'ordre du jour du prochain conseil :

- nouvel emplacement du bateau logement
- inscrire les dépenses au budget primitif 2016

Elle souhaite qu'une réunion soit organisée au préalable afin que les conseillers donnent leur avis sur le déplacement ou non des bateaux-logement (3 bateaux et un pousseur) puisqu'il n'y a plus de commission Port Ilon.

Monsieur Lemaire lui précise que le bureau municipal essaie de trouver une solution amiable.

Monsieur Champagne rappelle les termes de la DSP signée par son prédécesseur et ne souhaite pas la remettre en cause puisqu'elle est très bien.

Rappelle les dépenses et recettes, tant pour la commune que pour Sodeports, précise qu'un marché de travaux pour les emplacements de bateaux-plaisance est lancé avec une subvention de la Région et peut-être du Département et de la CU GPS&O qui ont été sollicités également.

Monsieur le Maire poursuit précisant qu'une famille pose problème, que 2 COT lui ont déjà été proposées, la dernière en février qui a été rédigée par un avocat et refusée par la famille.

Aucune expulsion n'est prévue à ce jour, l'autre famille (1 bateau et 1 remorqueur) s'est engagée à quitter le Port de l'Ilon cet été.

Le bateau « fantôme » pose problème mais l'intervention de Monsieur le Maire de Poissy devrait débloquer la situation.

Monsieur Champagne ne souhaite pas concurrencer son délégataire et indique que c'est le maire qui décide de l'emplacement et non le conseil municipal.

Monsieur le Maire ne donnera pas suite pour que les 2 points soient mis à l'ordre du jour.

Madame Aubé demande si la voie douce sera inaugurée ? Monsieur Champagne lui répond que l'inauguration est programmée le 18 juin en présence de Monsieur Bédier, président du Conseil Départemental et Monsieur Level, président du SMSO.

Monsieur Champagne

- Annonce les dates des prochaines élections en 2017
- 23 avril et 7 mai 2017 : Elections présidentielles
- 11 et 18 juin 2017 : Elections législatives

et demande aux conseillers municipaux de réserver dès maintenant ces dates pour les permanences électorales.

- Informe que le bac reliant Guernes, Rosny, Rolleboise et St Martin démarre du Port de l'Ilon, les personnes sont autorisées à embarquer au Port sur réservation uniquement, il demande à monsieur Broegg de mettre le lien explicatif sur le site internet de la commune.

- Rappelle que suite à de nombreux cambriolages, une réunion est organisée demain mercredi 18 par l'association des Séniors, la Mairie et la Gendarmerie. Une autre réunion en soirée sera programmée pour permettre à tous d'y participer.
- Précise qu'une étude sur la vidéo protection est en cours sur la commune de Guernes et demande réflexion pour notre commune également pour les points sensibles comme le stade et les entrées et sorties de village ; d'autant que cela est bien subventionné par la Préfecture.
- Remercie madame Fournel d'intégrer la commission Bulletin.

Monsieur Broegg évoque le projet de sonorisation de la salle du conseil municipal avec l'aide technique de Monsieur Rocher qui présente le dossier :

- micros filaires ou HF avec la possibilité de déplacer l'installation à la salle polyvalente, hauts parleurs fixés sur les poutres et un micro portable pour la salle avec à l'étude des écrans pour les projections vidéo.

Monsieur Champagne remercie monsieur Rocher pour ce travail.

Dans la salle

Madame Nowak qui vient de reprendre le Bon Docteur présente ses excuses pour l'ouverture tardive du multi-service car il y a beaucoup de travaux avec des changements surtout pour l'épicerie.

L'ouverture est prévue le 24 mai, le commerce sera fermé le dimanche et lundi comme avant mais avec la possibilité de modification suivant les besoins, il y aura une animation par mois.

Un Administré demande des précisions sur les emplois d'été, de vérifier les panneaux d'entrées de village car très abimés et si la mairie renégocie avec les entreprises présentant les devis plus élevés.

Monsieur Champagne répond que bien sûr les emplois d'été sont accessibles à tous les jeunes qu'ils soient de St Martin ou de Sandrancourt, qu'un programme de signalétique est à l'étude et que la renégociation se fait quelques fois sans que cela apporte des résultats.

Une administrée demande pourquoi les enfants ne vont plus à la bibliothèque sur le temps des TAP

Monsieur Champagne lui répond qu'il est vrai qu'actuellement la bibliothèque a été délaissée au profit d'autres activités comme le poney, le golf... mais qu'ils y retourneront prochainement.

Une administrée demande si l'association d'Aéromodélisme pourra toujours utiliser le terrain pour lequel la commune a passé convention avec la SNCF : oui sans problème

Un administré s'interroge sur le fait que l'accès au tennis soit payant et non l'aire de basket-ball.

Monsieur Lemaire lui répond que le cout de création et d'entretien est bien plus élevé. Le prix restera raisonnable, la commission envisage 2 €/h ou un abonnement à l'année.

Une administrée demande des informations sur nature de la dégradation de l'aire de basket. Monsieur Lemaire précise qu'il s'agit plus de vandalisme que de vétusté.

D'autres administrés

Indiquent que : - le cinémomètre route de Sandrancourt ne fonctionne plus

- le caniveau au 244 rue du vieux puits est très abimé

Demandent : - mettre la rue basse en sens unique

- mettre un stop chemin de la villeneuve

Monsieur le Maire précise qu'un plan de circulation est à l'étude

Une maman s'inquiète de la dangerosité du petit chemin qui a été créé sur le parking non-bitumé de l'école des garennes.

Monsieur le Maire lui précise qu'il a été créé pour éviter que les voitures stationnent sur les pelouses mais que son réaménagement sera étudié.

Clôture de la séance à 23h